

Résumé :

Je vous soumetts :

1. Le projet de décision modificative (DM) n°2 du budget principal,
2. Une actualisation des autorisations de programme,

La décision modificative s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement à +0 €,
- En investissement à +193 992 €.

Pour l'essentiel :

- Cette DM est surtout marquée par un nombre important de réajustements sur les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP). Ces réajustements sont rendus nécessaires dès la DM2, en raison du passage au vote par nature sur le prochain exercice ;
- Un ajustement de certaines recettes d'investissement (+511 432 €), suite aux notifications de l'Union européenne et de la Région ;
- En dépenses de fonctionnement, l'inscription de crédits nouveaux à hauteur de 405 652 € ;
- A l'issue de cette DM, les dépenses imprévues restent disponibles à un haut niveau soit à 6,4 M€ en fonctionnement et à 5,4 M€ en investissement ;

1. Décision modificative n°2

1.1 Recettes :

1.1.1. Recettes de fonctionnement

Il n'y a pas d'ajustement de recettes pour cette décision modificative

1.1.2 Recettes d'investissement

Ajustement de recettes	511 432
Virement de section depuis le fonctionnement	-317 440
Total	193 992

1.1.2.1 Ajustements de recettes

➤ DEB

- Subvention Région Cités mixtes (104 544 €) : l'opération « remplacement de menuiseries » à la cité scolaire d'Argelès-Gazost, gérée par la Région, est terminée avec un coût d'opération inférieur au prévisionnel. La Région nous reverse le trop-perçu de 104 544 € ;
- Subvention Région cité scolaire Sarsan (-61 004 €) : report en 2022 des recettes sur les vestiaires du gymnase (-32 000 €) et diminution des recettes attendues sur l'opération accessibilité (-29 004 €) ;
- Subvention FEDER (521 975 €) qui sera perçue dès 2021 pour l'immobilier de bureaux à Gaston Dreyt ;
- DSID Collège de Bagnères-de-Bigorre (-54 083 €) : diminution des recettes suite à la mise à jour du calendrier des travaux ; seules restent inscrites les recettes correspondant à l'avance demandée, soit 45 917 €.

1.1.2.2 Virement de section depuis le fonctionnement

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le virement de section du fonctionnement vers l'investissement est diminué de 317 440 € (écriture équilibrée en dépense de

fonctionnement paragraphe 1.2.1.4.).

1.2. Dépenses

1.2.1. Dépenses de fonctionnement :

Crédits nouveaux	405 652
Virements internes à la section	0
Dépenses imprévues	-88 212
Virement de section vers l'investissement	-317 440
Total	0

1.2.1.1. Crédits nouveaux

➤ DRAG

- Annulation du titre de recette émis à l'encontre de Lacroix signalisation, suite à décision de justice défavorable. Ces crédits de 317 440 € sont budgétairement neutralisés grâce à la reprise d'une provision réalisée l'année d'émission du titre, en 2016 ;
- Annulation partielle d'un titre émis sur exercice antérieur et relatif au fonds départemental d'hébergement (FDH) pour les collèges +14 212 € (pris sur les dépenses imprévues) ;
- Afin de permettre l'acquisition de masques pour les agents de la collectivité avant la DM, un virement de crédits de 34 000 € avait été opéré depuis la ligne « admissions en non-valeur ». Il convient de rétablir les crédits sur cette ligne depuis les dépenses imprévues.

➤ DDL

- Subventions sport (+40 000 €) : dans le cadre du plan de relance du tourisme lourdaise, la commission permanente du 23 juillet a alloué 40 000 € supplémentaires pour soutenir l'organisation de la programmation et de la diffusion du récital « Bernadette de Lourdes ».

Les crédits votés en culture s'avérant insuffisants, un virement depuis la ligne 'subventions sport' a été effectué pour engager la subvention. Il convient de rétablir la ligne subventions sport de ce montant, depuis les dépenses imprévues.

1.2.1.2. Virements internes à la section

➤ DRAG :

- 570 000 € de mouvements entre plusieurs enveloppes de paye, afin d'ajuster les prévisions sur les chapitres fonctionnels concernés :
 - 932 « Enseignement »
 - 934 « Prévention médico-sociale »
 - 935 « Action sociale (hors RMI, hors APA et hors RSA)
 - 9355 « Personnes dépendantes » (APA)
 - 9356 « Revenu de solidarité active »
 - 936 « Réseaux et infrastructures »
 - 937 « Aménagement et environnement »
 - 939 « Développement »

Ces virements internes, détaillés dans l'annexe 1, sont neutres budgétairement.

➤ DRM

- L'enveloppe du transport des élèves en situation de handicap a été votée à près de 675 000 €. Au 31 août, le montant mandaté avoisinait les 568 000 €. A ce rythme, la projection à fin d'année fait apparaître des besoins de crédits supplémentaires. Ces besoins seront précisés lors de la clôture des inscriptions scolaires, à la fin du mois de septembre. En attendant, il est proposé d'abonder la ligne budgétaire correspondante de 120 000 € à partir du budget d'entretien des routes.

➤ DSD

- Frais de séjour EHPAD et PCH +de 20 ans (+700 000 €) :
Lors du vote du BP 2021, le budget de la DSD a été établi sur les bases suivantes : + 6 M€ sur le RSA, et + 0% par rapport au budget total (BT) 2020 après DM2 (rebasé) pour les autres dépenses.

Au 03/09/2021, les mensualités de RSA de janvier à juillet 2021, ne sont en augmentation que de 2%, contre 15% prévus au BP 2021. Même si nous devons faire face à une forte croissance des dépenses d'allocations sur le second semestre, les crédits sur l'allocation RSA ne seraient pas entièrement consommés.

- D'une part, il faut abonder de 500 000 € les lignes de crédit de l'aide sociale en EHPAD ;
- Et d'autre part, d'abonder les lignes de crédit de la PCH de 200 000 €. Le rythme de consommation des crédits apparaît plus dynamique que sur l'exercice antérieur et nous projetons une augmentation de 2,8% sur l'exercice par rapport au CA 2020. En CA 2020, les dépenses de PCH s'élèvent à 9,05 M€ et au BP 2021, l'inscription est de 9,1 M€. Les crédits inscrits au BP 2021 sont insuffisants par rapport à nos estimations réalisées en août 2021 : les dépenses devraient s'élever à 9,3 M€, ce qui s'explique par :
 - L'augmentation des droits ouverts sur la PCH aide humaine (+10% sur le 1^{er} semestre)
 - Une nouvelle prestation en 2021, la PCH parentalité : nouvelle prestation complémentaire qui voit le jour au 1^{er} janvier 2021 dédiée aux parents en situation de handicap pour les aider à s'occuper de leurs enfants (aide technique et humaine forfaitaire)
 - L'augmentation des tarifs applicables aux différents éléments de la PCH : revalorisation nationale des tarifs de l'emploi direct et du service mandataire au 1^{er} janvier 2021 et au 1^{er} juillet 2021, soit +1,21% pour les aidants familiaux et +2,7% sur le tarif applicable aux service prestataires (soit désormais 18,25 € de l'heure) pour les SAAD non tarifés par le CD 65

1.2.1.3. Dépenses imprévues

Les dépenses imprévues de fonctionnement sont diminuées de 88 212 € (cf chap. 1.2.1.1). Après cette DM, le montant des dépenses imprévues disponible en fonctionnement sera de 6 406 040 €.

1.2.1.4. Virement de section vers l'investissement

Afin de finaliser l'équilibre de la section de fonctionnement, le virement de section vers l'investissement sera diminué de 317 440 €.

1.2.2. Dépenses d'investissement :

Ajustements de crédits	-861 422
Virements internes à la section	0
Dépenses imprévues	1 055 414
Total	193 992

1.2.2.1. Ajustements de crédits

Exceptionnellement, cette année, les ajustements de crédits de dépenses d'investissement sont particulièrement nombreux en DM2, car ils anticipent sur la DM3 de début décembre, afin de faciliter les travaux préparatoires au passage au vote par nature.

➤ DRAG

- Aide remboursable pour la commune de Chèze : en DM1 nous avons inscrit une aide remboursable de 150 000 € en faveur de la commune de Chèze, correspondant à une avance sur la dotation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) attendue par la commune. La prévision a pu être affinée et ramenée à 140 000 € (soit -10 000 €) ;
- Matériel de médecine prévention : dans le cadre des actions financées par

le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), des besoins nouveaux sont apparus à hauteur de 9 000 €.

➤ DEB

Les ajustements des crédits DEB, liés à la situation des différents chantiers en cours, se matérialisent par une restitution de crédits (-1 554 710 €) et le financement de besoins nouveaux (+957 000 €).

Crédits DEB 2021 revus à la baisse :

- Subventions collèges pour équipements sportifs : lissage de 120 000 € de CP 2021 à CP 2022 pour cause de report de l'opération du gymnase du collège de Maubourguet ;
- Réhabilitation collège : lissage de 49 101 € de CP 2021 à CP 2022 en raison du décalage du calendrier de travaux pour la construction de la salle de sports du collège de Bagnères de Bigorre ;
- Subvention équipements Région cités scolaires mixtes : lissage de 298 625 € de CP 2021 à CP 2022, CP 2025 et CP 2026. Mise à jour du plan pluriannuel d'investissement (PPI) avec la Région, avec pour objectif un montant de dépense annuel d'environ 500 000 € ;
- Frais d'études collèges : lissage de 55 000 € de CP 2021 vers CP 2022 et CP 2026 ;
- Collège Sarsan réhabilitation : lissage de 14 000 € de CP 2021 à CP 2022, en raison d'une mise à jour du calendrier des études relatives aux travaux de l'entrée de la cité scolaire ;
- Collège St Laurent réhabilitation : baisse du montant total de l'opération, après le refus de financement de l'Etat au titre de l'appel à projet (AAP) Internat d'excellence. L'opération initiale devait être de 1,7 M€ sur la demi-pension et les salles de classe ; elle n'est plus désormais que de

750 000 € en AP et ne porte plus que sur la demi-pension. Lissage de 45 000 € de CP 2021 à CP 2022 au vu du calendrier des études ;

- Bâtiments activités Routes : lissage des crédits d'études de 2021 à 2022 pour 40 500 € en l'absence de besoin particulier, et lissage des crédits de travaux de 2021 à 2022 pour 184 000 € suite à décalage du calendrier des opérations des centres d'exploitation routiers de Bastillac et Ferrières ;
- Construction du centre d'exploitation routier de Vignec : augmentation de l'AP (+ 230 000 € pour la porter à 1,2 M€) et lissage de 166 000 € de 2021 à 2022 en raison du décalage du calendrier de travaux (en attente de l'acquisition) ;
- Bâtiments sociaux grosses réparations : lissage de 50 000 € de CP 2021 à CP 2022 en fonction de l'avancement des travaux ;
- Gendarmerie Charraz (rénovation thermique) : lissage de 52 000 € de CP 2021 à CP 2022, en raison d'un décalage du calendrier des travaux ;
- Bâtiments départementaux : lissage de 245 000 € de CP 2021 à CP 2022 pour tenir compte de l'avancement des opérations (études et travaux de gros entretiens)
- Cités mixtes scolaires : restitution de 235 484 €, l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la Région s'est clôturée avec un coût inférieur au prévisionnel ; sur les 2 opérations « remplacement des menuiseries à la cité scolaire d'Argelès » et « travaux de mise aux normes cuisine Cité scolaire Vic-en-Bigorre », les ajustements à la baisse sont respectivement de -92 949 € et de -142 535 € en CP 2021.

Crédits DEB revus à la hausse :

- Collèges grosses réparations : lissage de 150 000 € de CP 2025 à CP 2021 pour prise en compte de travaux complémentaires dans les collèges ;
- Collège Voltaire réhabilitation : mise à jour des CP 2021, 2022 et 2023 pour prise en compte du dossier de rénovation thermique du collège (montant total = 1,27 M€) soit +150 000 € ;
- Collège Lannemezan réhabilitation : lissage de 42 000 € de CP 2022 à CP 2021 suite à ajustement du planning de travaux et des paiements attendus ;
- Collèges rénovation chaudières : mise à jour des CP 2021 et suivants en fonction du planning d'investissement pour les chaudières des collèges Voltaire, Desaix, Sarsan et Trie, soit + 69 000 € en CP 2021 ;
- Abbaye de l'Escaladieu : lissage de crédits de 110 000 € de 2024 à 2021 pour les travaux sur le bâtiment de l'aile aux moines et sur les toitures, en raison de l'avancement du calendrier des travaux ;
- Abbaye de St Sever de Rustan : lissage de crédits de 18 000 € de 2026 à 2021 pour l'acquisition du bâtiment de la ferme (40 000 €), suite à accord avec les héritiers ;
- Immobilier de bureaux : augmentation de l'AP et des CP 2021 de 350 000 € pour prise en compte du prévisionnel de travaux ajusté à la Place Ferré ;
- Bâtiment des archives Eugène Ténnot : d'une part, suite à la commission archives du 30 juillet 2021, augmentation de l'AP à hauteur de 22 M€ (+2,2 M€), en raison de la prise en compte d'aléas géotechniques et de l'actualisation des prix au regard de l'indice BT01. D'autre part, cette augmentation a pour effet un réajustement des CP sur la durée de l'opération, dont une augmentation de 68 000 € en 2021 ;

➤ DDL

○ Archives et patrimoines

- Déménagement et dépoussiérage Archives (+10 000 €) : débuté en janvier 2020, le chantier de dépoussiérage des archives stockées sur le site d'Eugène Ténot doit s'achever fin 2021. Un travail préparatoire similaire de dépoussiérage et de conditionnement doit être effectué sur les fonds conservés sur les sites de Bordères et des Ursulines. A cet effet, des espaces de travail doivent être créés à Bordères (espace quarantaine et espace de dépoussiérage). Si l'aménagement de ces nouveaux espaces pourra être réalisé en réutilisant les équipements du site d'Eugène Ténot, des prestations supplémentaires seront cependant à prévoir pour le transfert des équipements et des rayonnages. Cette dépense supplémentaire est rendue possible par le transfert de 10 000 € de l'AP « Archives documents » vers l'AP « Archives Restructuration phase préparatoire ».

○ Solidarité territoriale

- Au vu des prévisions de demande de versement d'aides indiquées par les porteurs de projets, et compte-tenu des rythmes de consommation des crédits, il est proposé des virements de crédits internes et des lissages de crédits pour honorer les paiements des dossiers. Il s'agit de réajuster les CP sur les AP concernant :
 - Les appels à projets développement territorial ;
 - Les appels à projets dynamisation des communes urbaines ;
 - Le fonds d'aménagement rural ;
 - Les travaux d'eau potable et d'assainissement ;
 - Le fonds départemental de maîtrise des déchets.

Ces réajustements de crédits s'équilibrent. Ils sont détaillés dans les documents annexes.

- Captage eau potable : lissage de crédits de 45 000 € de 2022 à 2021 pour prendre en compte les frais de révisions de prix et d'autres frais relatifs à la réalisation des documents nécessaires à l'obtention des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG).
- Achat de jumelles d'observation et matériel (+ 4000 €): le remplacement de jumelles d'observation et l'achat de matériel pour le service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE) nécessite une augmentation de 4 000 € de l'AP « Achat de Matériel 2021/1 » ainsi que des CP 2021. Les crédits seront pris sur l'AP « Eau Potable et Assainissement 2021 »

➤ DSD :

- « Logements privés » – AP 2015/1

Il convient d'ajuster les crédits nécessaires au paiement des subventions restant engagées sur cette ancienne AP. Il en résulte une restitution de CP 2021 de 18 818 €.

- Lissage de crédits de 240 000 € de 2021 sur 2022 sur l'AP concernant l'EHPAD SCAPA à Horgues : il s'agit d'une subvention pour la construction du nouvel EHPAD à Horgues, porté par le Groupe SCAPA. La subvention totale s'élève à 480 000 €. 240 000 € ont déjà été versés lors du démarrage des travaux en 2019. Le versement du solde de 240 000 € était prévu sur 2021 (fin des travaux en décembre et ouverture de l'EHPAD en janvier 2022). Ainsi, le chantier devrait se terminer en fin d'année 2021, mais les délais pour le paiement de la subvention risquent d'être contraints (réception des pièces justificatives,) par rapport à la date limite de clôture de l'investissement. Au vu des éléments à notre disposition à ce jour, il est préférable de reporter les crédits sur 2022.

Au global, en dépenses d'investissement, des crédits de paiement sont désaffectés du

programme d'investissement 2021 à hauteur de 861 422 € (total mentionné dans l'annexe 1). Ils abondent les dépenses imprévues d'investissement :

- Des crédits sont réduits sur les lignes gérées en AP/CP : -864 572 € (annexe 2),
- Et des crédits sont augmentés sur des dépenses non-gérées en AP/CP relatives au financement d'opérations de remembrement (+3 149 €) ;

1.2.2.2. Virements internes à la section

- DRM : compte tenu de l'avancée des différents programmes de travaux routiers sur les routes départementales (RD) prévus sur l'exercice 2021, plusieurs virements internes entre AP doivent être opérés.
 - AP Fonds de concours : sur un budget de 600 000 € prévu en 2021, 200 000 € seulement sont nécessaires pour honorer les demandes de fonds de concours de la part des communes. Cela engendre une diminution de 400 000 €, qui sera redéployée sur l'AP RD8 (+340 000 €) et sur l'AP RD Secondaires (+60 000 €) ;
 - AP RD8 Liaison Soues-Bernac : dans le cadre du planning prévisionnel de réalisation des travaux d'aménagement de la RD8 entre Soues et Bernac, seule la tranche ferme avait été programmée sur l'exercice 2021. Or, en complément de la tranche ferme, la tranche optionnelle sera en grande partie réalisée cette année, ce qui nécessite d'abonder l'AP de + 340 000 € ;
 - AP RD Structurantes / AP RD Secondaires : des opérations initialement prévues sur les ouvrages de Larroque et Marseillan (programme d'aménagement des RD structurantes), sont reportées sur l'exercice 2022. Cela permet de redéployer 460 000 € pour compléter le programme d'ouvrage d'art du réseau secondaire.
- DRAG/DDL
 - Le plan de numérisation 2021, portant sur la collection de l'état civil des

communes déposé aux archives, a été réalisé dans des délais plus courts que les précédentes années. Ainsi, les 120 000 € votés cette année et gérés par la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) ont été entièrement engagés en juillet. Afin de poursuivre la numérisation de l'état civil communal et la mise en ligne sur le site internet des archives, 26 000 € supplémentaires sont nécessaires en AP et en CP. Je vous propose donc de diminuer de 13 000 € l'AP 2020/2 « Archives documents » et de les transférer sur l'AP 2020/1 « Archives numérisation ». Les 13 000 € restant sont pris en charge par la DSIN.

1.2.2.3. Dépenses imprévues

Une somme de 1 055 414 € sera ajoutée aux dépenses imprévues afin d'équilibrer la section. Après la DM2, les dépenses imprévues d'investissement seront de 5 373 753 €.

2. Actualisation des autorisations de programme

2.1. Mouvements

L'ensemble des mouvements sur les AP/CP, retracés dans ce rapport et dans l'annexe de mise à jour et de lissage des AP/CP, aboutit à modifier le PPI de la façon suivante :

- En CP 2021 : - 864 572 € ;
- En AP : + 1 274 809 €.

Parmi ces actualisations, les mouvements sur AP sans modification des CP 2021 sont :

- DEB
 - Université CPER : diminution de l'AP de 1,2 M€ réduisant son montant à

2 383 000 € suite à arbitrage sur les opérations retenues et le financement des différents partenaires. Mise à jour des CP 2023 à 2026 avec une inscription de crédits de 500 000 € annuels.

- Collège de Tournay réhabilitation : mise à jour des CP 2022 et 2023 pour prise en compte du dossier rénovation thermique du collège (montant total = 716 000 €).

➤ DDL

- Recharge des véhicules électriques (+10 850 €). L'AP relative aux énergies renouvelables comprend notamment 31 800 € pour la poursuite du déploiement du réseau de bornes publiques de recharge de véhicules électriques, assurée par le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE). Courant du 1^{er} semestre, le coût de l'opération a été affiné et la demande de subvention s'élève finalement à 42 650 €. Considérant que ce projet revêt un intérêt départemental en matière de développement de la mobilité électrique, je vous propose d'abonder l'AP 2020-7 Energies renouvelables de 10 850 €. Les crédits de paiements 2021 restent inchangés.

2.2. Clôtures

Les clôtures ci-dessous nous permettent d'avancer dans l'optimisation du PPI entreprise fin 2020, afin de le rendre plus lisible et de caler les AP récurrentes sur la durée du mandat.

Après le vote de cette DM, 7 AP seront clôturées (annexe 1).

➤ DDL

- Tous les crédits ayant été consommés, je vous propose de clôturer l'AP 5AAPST 2017/1 relative à l'appel à projet développement territorial.

- Clôture de l'AP 5 REMEMB 2012/1 et AGRI ENVI 2020/9 relatives aux opérations de remembrement. Pour terminer l'exercice 2021, une ligne de 13 149 € permettra d'honorer les derniers paiements.

➤ DEB

- AP 3BATSOCIAU 2013-1 relative à des frais d'études sur des bâtiments sociaux : clôture de l'AP et restitution de 720 € ;
- AP 3GEND 2013-1 relative aux travaux sur la gendarmerie Charraz : clôture de l'AP Gendarmerie Charraz, qui se traduit par la restitution de 3 174 €.

➤ DSD

- L'AP N°2016/1 « Logements PLAI » est à clôturer : les opérations programmées ont été financées et les crédits de paiement ont été entièrement consommés.
